



# Refine<sup>®</sup> Extra SX

**Herbicide**

## Herbicide à large spectre pour combattre les mauvaises herbes dicotylédones dans les céréales d'hiver et de printemps.

<b>Produit</b>	Refine <sup>®</sup> Extra SX est un granulé soluble dans l'eau (SG) et contient 33.3% thifensulfuron-méthyl, 16.7 % tribénuron-méthyl.
<b>Cultures</b>	Grande culture.
<b>Spectre d'efficacité</b>	Amarante, Bleuet, Bourse-à-pasteur, Camomille, Chénopode, Coquelicot, Ethuse, Galinsoga, Herbe aux écus, Laiteron, Lamier, Mercuriale annuelle, Morelle noire, Mouron des oiseaux, Moutarde des champs, Myosotis, Ortie royale, Portulac, Ravenelle, Renouée des oiseaux, Renouée liseron, Renouée persicaire, Repousses de colza, Repousses de tournesol, Séneçon, Chardons des champs, Liseron, Renoncule, Rumex à large feuilles. Effet partiel: Fumeterre, Pensée des champs, Véronique à feuilles de lierre.
<b>Emploi Grandes cultures</b>	<b>Avoine, Blé, Orge, Seigle, Triticale:</b> 60 g/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces</i> . Application: printemps, post-levée. 1 traitement par culture au maximum. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. Pour protéger les eaux souterraines, n'utiliser les produits contenant du thifensulfuron-méthyle sur la même parcelle que tous les 3 ans après leur application dans les céréales.

<b>Mode d'action</b>	<p>Refine extra SX est un herbicide hautement actif du groupe des sulfonyleurées. Les ingrédients actifs sont absorbés par les racines et les feuilles et rapidement distribués dans la plante. Dans les plantes sensibles, Refine extra SX inhibe l'enzyme ALS, qui est nécessaire pour la formation d'acides aminés importants. Directement après la pulvérisation Il y a un arrêt immédiat de la croissance aussi bien sur les racines que sur la plante. Un processus de mort commence, qui peut durer plusieurs semaines. Dans les céréales en revanche, les ingrédients actifs sont rapidement dégradés.</p> <p>La concurrence nutritive des mauvaises herbes sensibles face à la plante cultivée se termine à partir du moment du traitement. Le meilleur effet et le plus rapide est obtenu en utilisant Refine extra SX sur des petites mauvaises herbes à croissance active.</p>
<b>Préparation de la bouillie</b>	<p>Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie.</p> <p><b>Mélanges:</b> Flurox 200, Monitor ou Averro</p> <p><b>Protection des utilisateurs:</b> Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.</p>
<b>Rotation des cultures</b>	<p>Pas d'information.</p>
<b>Classement</b>	<p>Attention</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>P102      Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>EUH208    Contient [nom de la substance sensibilisante]. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>EUH401    Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>H373      Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H410      Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>SP 1      Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.</p> <p>SPe 2     Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).</p>
<b>Comportement dans l'environnement</b>	<p>Eviter le contact du produit avec les eaux. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.</p>

<b>Emballage</b>	150 gr
®	Marque déposée par FMC International Switzerland Sàrl
<b>A Observer</b>	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 13.03.24/RH/PM/LG0979



5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45  
[www.leugygax.ch](http://www.leugygax.ch)